

Hôpital Westminster

Le gouvernement est fortement d'avis qu'il serait dans les meilleurs intérêts des anciens combattants comme de la collectivité d'intégrer l'hôpital Westminster au complexe que l'on compte construire sur l'emplacement actuel. Il se peut qu'il y ait des malentendus même chez ceux qui ont à cœur de faire ce qui est pour le mieux pour les anciens combattants. Je ne pense pas que nous devrions avoir deux classes d'hôpitaux. Les hôpitaux devraient offrir les meilleurs services possible aux anciens combattants, qu'il s'agisse de soins gériatriques ou de soins chroniques. Le député doit se rappeler que le gouvernement a toujours vu à ce que les anciens combattants soient bien traités dans les hôpitaux. De plus, le gouvernement a toujours voulu dans toutes les négociations s'assurer que le personnel de ces hôpitaux est bien traité également. Il est donc effectivement fort possible que l'hôpital Westminster puisse continuer à offrir des soins à domicile. Il se peut même que les négociations soient entamées.

Toutefois, je pense que les chiffres qu'a mentionnés le député au sujet du nombre de personnes qui pourraient requérir des soins à domicile est un peu plus élevé que ce ne sera le cas, à mon avis, parce qu'il est bien évident que nous ne pouvons plus nous occuper de tous les anciens combattants dans les hôpitaux pour anciens combattants. Je pense qu'il faut encore essentiellement dispenser d'excellents soins. Dans le cas de l'hôpital Sunnybrook, la qualité des soins diminuait jusqu'à ce qu'il soit pris en charge. On y trouve maintenant une aile pour anciens combattants de 450 lits dont nous pouvons être fiers et dont les anciens combattants sont très heureux. Cette aile dispense des soins chroniques, des soins gériatriques ou peut-être des soins prolongés.

Je pense que le député reconnaîtra que c'est là qu'en sont rendues nos pourparlers avec la province. Le gouvernement fédéral serait très mal venu de divulguer unilatéralement des renseignements sur les négociations tenues jusqu'ici. C'est bien évident. Néanmoins, c'est l'occasion idéale de réitérer notre position sur le transfert des hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants. Elle figurait dans un rapport du cabinet du 5 décembre 1963. Le rapport jetait les bases de toutes les négociations concernant les transferts d'hôpitaux.

● (1720)

Immédiatement après la dernière grande guerre, le Canada n'avait pas assez d'hôpitaux pour soigner les blessés qui rentraient d'outre-mer. Nombre d'entre eux débarquaient de navires-hôpitaux et passaient directement à l'hôpital sur des civières. Il fallut construire des hôpitaux spéciaux et nous avons eu jusqu'à quarante établissements. Il s'agissait de patients nécessitant des soins intensifs et spécialisés. Ils faisaient des séjours plus au moins longs à l'hôpital. Certains n'en sont jamais sortis; d'autres retournèrent chez eux mais durent revenir se faire traiter régulièrement. A mesure que les combattants blessés revenaient à la santé, on ferma graduellement les hôpitaux, mais comme il restait encore des anciens combattants de la première et de la seconde guerres qui avaient besoin de soins divers, certains hôpitaux restèrent ouverts ici et là au pays. Par suite de la diminution du nombre d'anciens blessés de guerre, nous avons permis aux bénéficiaires d'allocations d'anciens combattants d'occuper les lits jusqu'alors réservés aux anciens combattants eux-mêmes.

Ces hôpitaux n'ont jamais été conçus à cette fin et je crois que les anciens combattants devraient s'en rendre compte. Les

lits étaient là, nous les avons donc utilisés et finalement la plupart ont servi pour les patients souffrant de maladies chroniques, souvent du domaine de la gériatrie. Il devint de plus en plus difficile d'attirer des jeunes professionnels, tant des médecins que des infirmières, pour travailler dans les hôpitaux. Ils nous ont dit, à juste titre, que le travail était trop limité. Les jeunes spécialistes cherchaient un travail qui leur aurait permis d'acquérir de l'expérience dans le plus de domaines médicaux possibles.

Que se passait-il lorsqu'un des anciens combattants avait soudainement besoin de soins intensifs, dans un hôpital qui ne s'occupait plus essentiellement que de vieillards? L'hôpital n'avait pas le personnel requis pour le soigner. Il fallait le transférer. Nous voyions poindre ce problème médical, c'est pourquoi nous avons conclu des contrats avec les autorités provinciales afin de transférer les hôpitaux sous leur compétence qu'elles ont intégrés aux établissements locaux, mais en assurant certaines garanties aux anciens combattants. Ces garanties comprennent un nombre précis de lits réservés pour les anciens combattants qui touchent une pension d'invalidité. On nous a assurés que les bénéficiaires d'allocations auraient les soins voulus et que le personnel de l'hôpital n'aurait rien à craindre quant à l'emploi. J'en ai parlé il y a peu de temps. Le député se rend compte que je ne donne qu'un aperçu de la politique et je n'ai pas étudié les facteurs de coût ou d'assurance hospitalisation sur le transfert de responsabilité. Combien de médecins ou d'infirmières diplômés choisiraient un lieu de travail où leur avenir serait limité? Les députés comprendront combien il est difficile d'attirer du personnel compétent, bien que ce travail constitue une bonne expérience pour tout jeune homme qui veut se spécialiser.

Je pose une autre question à l'honorable représentant. Si son père ou son frère avait une attaque cardiaque, où l'emmènerait-il, à l'hôpital des anciens combattants ou à l'hôpital local moderne? Il a été prouvé maintes et maintes fois que l'hôpital local moderne est mieux équipé pour traiter les maladies aiguës et les interventions chirurgicales majeures.

Nous nous sommes souciés d'assurer les meilleurs soins possibles aux anciens combattants. Voilà pourquoi nous continuons à appuyer et à promouvoir la politique de transfert de leurs hôpitaux. Nous ne nous dérobons pas à nos responsabilités envers eux. Nous faisons tout en notre pouvoir pour leur assurer les soins et les traitements qu'ils méritent. Si le député voulait bien examiner attentivement cette question, il verrait qu'elle se résume parfois à des malentendus. Je me suis servi des notes du ministre pour tâcher de démontrer avec quelle sincérité nous tenons à leur assurer les meilleurs soins possibles.

Maintenant que ce débat a été lancé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, je pense qu'on comprendra mieux au Canada, notamment chez les anciens combattants, à quel point le gouvernement fédéral et le ministère des Affaires des anciens combattants s'occupent de malades de ce secteur.

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire dès le début combien je me réjouis d'appuyer le motion du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) demandant le dépôt de ces importants documents à la Chambre. J'ai été quelque peu ennuyé par certaines des observations du secrétaire parlementaire du ministre des